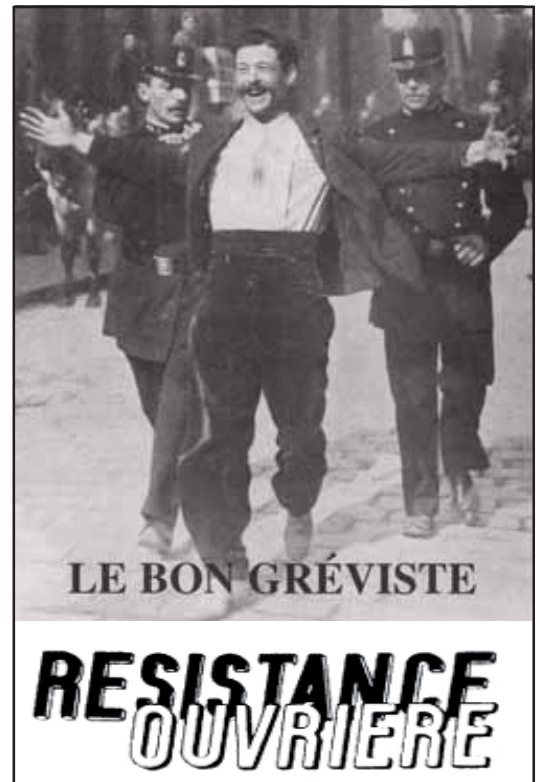


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 732-733 - Décembre 2022 - 58^{ème} année - 1,50 €



RÉFORME DES RETRAITES, C'EST NON !

**Pas de recul de l'âge
légal de départ**

**Ni allongement de
la durée de cotisations**

**Maintien de tous
les régimes**



CHU Nantes

Rassemblement le 18 novembre

Lycées professionnels

Manifestation le 19 novembre à Paris
à l'appel de FO



Élections professionnelles

Nouvelle poussée de FO
dans la Fonction publique
Très bons résultats de FO
dans le Privé

(Lire Pages 5 à 8)

**FO obtient
des augmentations de salaire**

Laïta
Manitou
Novoform
Quo Vadis

(Lire P.9)

**Réforme des retraites :
Non à la manipulation**



(Lire P.10)

INTERVIEW

Yves Veyrier - Partie 2



(Lire P.11)

LES Assemblées Générales

● FO Com Poste le 17 novembre



Le 17 novembre dernier, une quarantaine de camarades ont participé à l'assemblée générale du syndicat FO Com Postes 44, en présence notamment de Christine Besseyre, secrétaire générale de la fédération FO COM, de Laurent Dezarnaud, représentant l'Union régionale FO COM, et d'Adrien Leclerc pour l'Union départementale. L'assemblée s'est tenue sous la présidence de Daniel Lebot, jeune retraité et militant de longue date.

Rappelant la nécessité de « combattre toutes les attaques contre nos droits et le paritarisme », Jérôme Perrocheau, secrétaire départemental, a remercié l'ensemble des militants pour leur implication. Le rapport moral qu'il a présenté, ainsi que le rapport financier de Patrice Le Métayer, ont été adoptés à l'unanimité. Jean-

Pierre Dionnet est intervenu au nom des retraités pour assurer la nécessaire continuité du combat syndical avec les actifs. L'assemblée générale a inscrit à son ordre du jour la campagne des élections professionnelles du 5 au 8 décembre 2022 pour les commissions paritaires [qui ont été un succès – voir page 7], dans un contexte où un comité social et économique sera mis en place en 2024.

Jérôme Perrocheau
Secrétaire du syndicat FO Com de Loire-Atlantique

● FO Département le 18 novembre



L'assemblée générale du syndicat FO conseil départemental s'est tenue le 18 novembre (reportée à la demande de l'administration). Une quarantaine de collègues ont pu y participer. D'autres n'ont pu venir en raison des contraintes de services.

Les sujets abordés lors de cette assemblée générale ont été les suivants :

- ▶ Bilan des réunions et prises de décisions du syndicat de l'année passée.
- ▶ Retour des 15 réunions sur la mise en œuvre des 1607 h (par secteurs métiers) au 01/01/2023.
- ▶ L'assemblée a décidé des dernières prises de positions 1607 h que le syndicat devait porter au CT de la semaine suivante.
- ▶ Retour des réunions et des attentes des collègues sur les différents groupes métiers (condition travail...) et constitution d'un cahier

de revendications pour les plus de 10 métiers présents.

▶ Rappeler la vigilance et donner de l'information aux collègues présents sur les modalités de votes pour les élections professionnelles (vote électronique) et réussir à créer un rapport de force pour notre syndicat sont les derniers enjeux de discussions afin de réussir les élections du 8 décembre.

L'assemblée s'est terminée par un pot de départ pour les collègues futurs retraités.

Catherine FOUQUET
Secrétaire générale
du syndicat Force Ouvrière
du département de Loire-Atlantique

■ FO Assurance - Macif

Progression importante du nombre d'adhérents

Mathieu Cornillaud, secrétaire du syndicat FO de l'Assurance de Loire-Atlantique et trésorier de l'Union départementale, indiquait récemment que Force

Ouvrière avait triplé le nombre de ses adhérents au sein de la MACIF ces dernières années. Il a confié à L'Ouest Syndicaliste les raisons de cette

progression et surtout la méthode employée par les militants pour parvenir à ce résultat significatif, mais qui reste selon lui à développer.

Tout d'abord, peux-tu revenir sur le contexte ?

On part en fait de loin. En 2009, au lendemain des lois sur la représentativité issue de la position commune MEDEF, CGPME, CFDT, CGT, qui, il faut le rappeler, n'avait pour but que de faire disparaître notre CGT-FO, celle-ci est à moins de 7% à la MACIF. Sur 5 000 salariés, elle ne compte qu'environ 130 adhérents. Sur 12 ou 13 établissements, nous ne sommes représentatifs que dans 5. Là où nous ne le sommes pas, nos sections s'écroulent. Et il faut bien le dire, ayant senti le vent du boulet, les camarades dans les 5 établissements où nous restons représentatifs, décident, avec l'aide de la fédération, de créer une coordination nationale (sans rien modifier des structures locales existantes : Syndicats/sections) dans le but de mettre en œuvre un plan de syndicalisation, en mutualisant et déployant les moyens des camarades des établissements où Force Ouvrière est restée représentative. L'idée : redevenir représentatif bien sûr, en consolidant nos implantations dans les 5 établissements où nous le sommes, mais aussi et surtout en allant là où nous ne le sommes plus, et même là où nous ne sommes carrément plus. Il fallait reconstruire Force Ouvrière. Dès lors les militants vont faire beaucoup de kilomètres pour aller à la rencontre des salariés, multipliant les diffusions devant les portes des agences, prenant des contacts. Ce travail est de longue haleine et très énergivore. Mais ça paye. En 2016, même si nous ne faisons toujours pas les 10 % fatidiques, Force Ouvrière grimpe à 8,5 %. Mais nous ne sommes pas



encore partout.

Le regroupement des établissements vous a sans doute aidé d'une certaine manière ?

C'est vrai que dans cette seconde partie des années 2010, la MACIF est en difficulté financière incontestable, confrontée à des choix d'investissement verrouillés. Pour rester

soft, les dirigeants de la MACIF de l'époque ont manqué de prudence.

Et donc pour faire des économies d'échelle, les établissements vont être fusionnés par 2, voire

3... Et on sent bien dans cette fusionnisme, qu'il est cherché à affaiblir encore une fois Force Ouvrière, puisque le plus souvent là où FO est représentatif, l'établissement est fusionné avec un autre... où nous ne le sommes pas. Mais c'est

sans compter sur notre détermination, et notre coordination.

Et ces fusions entraînent de facto et chaque fois de nouvelles élections ?

Bien entendu. Janvier 2017, retour aux urnes. Nos résultats restent stables (8,36%). Mais il n'y a plus que 5 établissements, et nous sommes présents dans chacun d'eux, et en capacité d'y présenter des listes complètes !

Fin 2017, ce sont les ordonnances Macron ?

Oui. Et pour la création des CSE, nous repartons en campagne. Sans changer de méthode. Affirmant nos revendications. Pourtant les effets des fusions, conjugués aux ordonnances Macron, font que les moyens syndicaux fondent mieux que neige au soleil. Ainsi, argumentant sur ce qu'il faut bien appeler « cette arnaque »,

dans le PAP nous parvenons à obtenir la création de 320 représentants de proximité maillant tout le territoire. Et aux élections 2019 où se rajoutent aux 5 établissements ceux de l'UES, soit 8500 salariés appelés à voter, Force Ouvrière obtient 12,59% des suffrages.

Mais ce n'est pas fini ?

Non... puisque la fusionnisme s'est poursuivie et que la MACIF ne compte plus qu'un unique établissement. Donc nouvelles élections en 2020... 11 500 salariés appelés au vote... mais année COVID. Alors que nous avions jusqu'ici dégagé les moyens pour plus de militants sur le terrain en lien avec la coordination, multipliant les visites syndicales, nous avons écarté tout coup d'arrêt au déploiement de nos forces. Cela est d'autant plus important que, face à ces fusions, les revendications ne manquent pas, en particulier sur le maintien de l'emploi. Et donc, maintien des instances syndicales, maintien de la coordination, y compris pour un redéploiement plus rapide encore à la sortie du/des confinement(s) le tout autant que faire se peut en présentiel. Cela ne nous a pas empêchés, mais uniquement dans l'esprit de soutien à ce déploiement sur le terrain, de nous saisir des outils multimédias. Soulignons-le c'est important : en nous affranchissant dans ce domaine des outils de l'employeur. Nous avons créé les nôtres. Site internet, Facebook, Drive partagé, nombre de groupe WhatsApp pour les instances mais pas que... Résultat électoral : 14,31 % en 2021. Bien sûr, nous continuons ! Depuis, nous nous sommes fixés l'objectif de 1.000 voix pour 2023. Pour y parvenir, nous ferons en sorte de disposer d'un cahier de votants d'au moins 1 000 noms.

Les organisations syndicales du département
CFDT, FO, CGT, CGC, CFTC, FSU, UNSA et Solidaires
n'acceptent pas le recul du départ à la retraite à 65 ans !



Sans attendre la fin des concertations, le gouvernement envisage :

- ▶ Un départ à 65 ans avec effet dès l'été 2023 pour les salariés nés en 1961 (voir tableau)
- ▶ Éventuellement un allongement de la durée de cotisation
- ▶ La remise en cause des régimes spéciaux d'EDF et de la RATP

Année de naissance	Âge de départ	Entrée en vigueur
1961	62 ans et 4 mois	2023
1962	62 ans et 8 mois	2024
1963	63 ans	2025
1964	63 ans et 4 mois	2026
1965	63 ans et 8 mois	2027
1966	64 ans	2028
1967	64 ans et 4 mois	2029
1968	64 ans et 8 mois	2030
1969	65 ans	2031

Alors que la réforme devait être présentée le 15 décembre, Emmanuel Macron a reporté son annonce le 10 janvier prochain. Elle reste à l'ordre du jour du Conseil des Ministres début 2023 pour un vote à l'Assemblée Nationale au Printemps et une mise en oeuvre en juin 2023. Alors que le Comité d'Orientation des Retraites prévoyait il y a 5 ans un déficit pour les années 2020, 2021 et 2022, il y a eu en fait un excédent de 3 à 4 milliards d'euros. Le déficit annoncé par le gouvernement pour les années à venir est très faible (moins de 0,5% du Produit Intérieur Brut). Dès deux ans avant l'âge légal de départ à la retraite (à 60 ans donc), une personne sur deux ne travaille déjà plus. Alors pourquoi reculer l'âge de départ à la retraite ?

Dans ces conditions, toutes les organisations syndicales du département (CFDT, FO, CGT, CGC, CFTC, FSU, UNSA et Solidaires) avec leurs organisations nationales disent non à la réforme des retraites (appel du 5 décembre 2022 au verso). Dans l'hypothèse où le gouvernement maintient ce projet, nos organisations syndicales appelleront à la mobilisation en janvier (avec grèves et manifestations). Elles appellent tous les salarié-es, chômeur-euses, retraité-es et jeunes à se tenir prêt-es à répondre à l'appel qui sera alors lancé pour faire échec à cette réforme et au recul du départ à la retraite à 65 ans.

Nantes, le 13 décembre 2022

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL RETRAITES : PRÊT-ES À LA MOBILISATION



Les consultations en cours concernant notre système de retraite ont été une nouvelle occasion pour les organisations syndicales de faire des propositions dont aucune ne nécessite une réforme paramétrique. Le système par répartition n'est pas en danger, y compris pour les jeunes générations. Le gouvernement instrumentalise la situation financière du système de retraites et affirme, à tort, que le recul de l'âge légal de la retraite est un impératif. De premiers arbitrages seraient ainsi rendus en ce sens dès la mi-décembre. Au moment où le contexte social, environnemental et économique est particulièrement difficile pour une partie croissante de la population, le gouvernement, en s'entêtant, porterait l'entière responsabilité d'un conflit social majeur. Les organisations syndicales réaffirment qu'elles sont, comme la très grande majorité de la population,

fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation. La jeunesse, déjà fortement touchée par la précarité, serait fortement impactée par ce projet. Pour l'intersyndicale, des alternatives, y compris financières, existent pour améliorer les fins de carrière et les montants des pensions tout en faisant reculer les inégalités touchant particulièrement les femmes. Les organisations syndicales et de jeunesse ont d'ores et déjà décidé de se revoir le jour-même des annonces gouvernementales. Elles réaffirment leur détermination à construire ensemble les mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurerait arcbouté sur son projet.

Les Lilas, le 5 décembre 2022



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Prêts et déterminés

La commission Exécutive Confédérale réunie le 15 décembre a adopté une déclaration unanime (voir ci-dessous) qui fixe le cadre de la mobilisation pour faire échec à la contre-réforme des retraites annoncée depuis le mois de septembre. Le Président de la République a décidé de repousser au 10 janvier 2023 les annonces des mesures qu'il souhaite prendre. Il compte mettre à profit la période qui vient pour tenter de fissurer le front syndical et resserrer les rangs d'une majorité gouvernementale fragilisée par le recours permanent au 49-3. Peu de chance qu'il y arrive compte tenu du contexte.

L'immense majorité des salariés ne veut pas entendre parler d'un recul de l'âge de départ à la retraite. Cette semaine, toutes les organisations syndicales ont à nouveau réaffirmé leur opposition à une telle mesure. En Loire-Atlantique, les 8 organisations syndicales (FO, CGT, CFDT, CFTC, CGC, FSU, UNSA et Solidaires) ont adopté un communiqué (voir dans cette page) allant dans le même sens. Nous sommes donc prêts et déterminés.

Le résultat des élections professionnelles dans la Fonction Publique (de la 3^{ème} à la 2^{ème} place globalement) est un encouragement

à préparer la mobilisation et la grève. Le lundi 16 janvier nous réunirons la Commission Administrative de l'Union Départementale (grande salle F dans le bâtiment central). Nous ferons le point des annonces faites le 10 janvier et des décisions prises dans l'action commune pour organiser la riposte. Nous invitons tous les militants à y participer. En attendant, nous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Vendredi 16 décembre 2022

Déclaration de la Commission exécutive confédérale du 15 décembre 2022 (Les intertitres sont la rédaction.)

■ De la 3^{ème} à la 2^{ème} place !

La Commission exécutive confédérale réunie ce jour, se félicite de la progression de Force ouvrière dans la Fonction publique lors des élections professionnelles qui se sont tenues du 1^{er} au 8 décembre. Nous progressons et devenons la deuxième organisation syndicale de la Fonction publique sur les trois versants ce qui est historique ! La CE se félicite également des bons résultats électoraux obtenus quotidiennement dans les entreprises du privé. Partout faisons, dès maintenant, une campagne de syndicalisation et proposons l'adhésion à ceux qui ont voté pour nous. FO conforte sa première position dans la fonction publique de l'Etat, progresse nettement dans la fonction publique hospitalière et enregistre de bons résultats dans la territoriale, là où des listes FO étaient présentées. FO regrette le recul de la participation qui ne peut en aucun cas être interprété comme un manque de représentativité des organisations syndicales. Il traduit surtout la complexité des opérations de vote électronique et de nombreux dysfonctionnements. Pour FO, ces bons résultats sont la traduction que les revendications portées par FO sont bien reçues par les salariés du public comme du privé, que ce soit en matière d'augmentation des

rémunérations ou d'amélioration des conditions de travail, de défense des carrières et des statuts, mais aussi son attachement au service public républicain et à la pratique contractuelle. Ces bons résultats sont aussi et surtout ceux des militants qui agissent au quotidien sur le terrain, pour la défense des salariés. La Commission exécutive remercie tous les camarades qui se sont engagés pleinement dans ces campagnes et ont permis de faire de ces élections un vrai succès inter-pro pour FO.

■ Pas de recul de l'âge de départ à la retraite !

Le changement de calendrier sur la réforme des retraites ne change pas la détermination de FO. La Commission exécutive réaffirme que FO s'opposera à tout recul de l'âge légal de départ et/ou allongement de la durée de cotisations et qu'elle se tient prête à mobiliser dès l'annonce du projet par le gouvernement, si celui-ci maintient cette mesure. Pour FO : pas de recul de l'âge de départ pas d'allongement de la durée de cotisations, maintien de tous les régimes, des statuts et du code des pensions civiles et militaires. Pour FO il n'y a pas de problème de financement des retraites : il y a un problème d'emploi. C'est pourquoi il est nécessaire de développer des emplois pérennes, d'augmenter les

salaires, de mieux gérer les fins de carrière et de revenir sur les dispositifs d'exonération de cotisations employeurs, pour accroître le volume des cotisations et dégager davantage de recettes pour notre protection sociale. La CE réaffirme son opposition au transfert de la collecte des cotisations de retraites complémentaires de l'AGIRC-ARRCO vers l'URSSAF.

■ Préparer la mobilisation et la grève !

La Commission exécutive se félicite des positions unanimes de l'ensemble des organisations syndicales contre la réforme des retraites que le gouvernement souhaite mettre en œuvre sous l'impulsion du président de la République. La Commission exécutive renouvelle son appel à organiser des assemblées générales et réunions de salariés dans le public comme dans le privé, pour informer sans relâche sur ce projet et préparer les mobilisations y compris par la grève. Dans ce cadre, la Commission exécutive a adopté le nouveau règlement intérieur du fonds de grève confédéral, notamment en vue de revaloriser fortement l'aide par jour de grève.

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2022

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 € euros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 € euros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 € euros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 58^{ème} année
CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert

Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Pl. de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes
Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46 - force-ouvriere44.fr
E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr
E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

■ CHU Nantes

Rassemblement et manifestation le 18 novembre



À CHU de Nantes, une grève illimitée a commencé le 24 octobre dans les services d'urgence et s'est ensuite étendue à de nombreux autres services. Vendredi 18 novembre, à l'appel de FO, de la CGT et de Sud Santé, plus de 500 hospitaliers se sont rassemblés devant le CHU pour dire non au saccage de l'hôpital public, rassemblement suivi d'une manifestation en

ville puis d'un dépôt de cahiers de doléances à la Préfecture. Dans son intervention, Stéphane Naulleau, secrétaire général FO du CHU de Nantes a alerté sur l'état des urgences adultes avec « des délais d'attente de plus de 40 h sur des brancards...une activité en constante augmentation... ». Il a fait le même constat pour les urgences pédiatriques : « les enfants peuvent

se retrouver hospitalisés dans d'autres hôpitaux à plus de 100km de leurs parents... » Pour FO, ce n'est plus possible de travailler dans de telles conditions !

Le syndicat FO revendique :

- ▶ La réintégration des suspendus de l'Hôpital Public ;
- ▶ Des créations de postes pour l'Hôpital public ;

▶ La réouverture de lits (200 000 lits fermés en 40 ans !)

▶ Le dégel du point d'indice a minima à hauteur de l'inflation !

▶ La stagiairisation de tous les contractuels ;

▶ La mise en place massive de formations professionnelles...



■ FO Atalian Global Services

La grève pour l'ouverture de négociations

Tout augmente et les salaires sont gelés... les salariés du sous-traitant d'Airbus, avec leur syndicat FO, ont décidé de cesser le travail et de reconduire la grève.



Le lundi 14 novembre, il était une cinquantaine en grève à l'appel de FO pour l'ouverture des négociations annuelles sur les salaires.

Interrogé par la presse locale, Patrice Yviquel, délégué syndical FO chez Atalian global services explique : « Nous sommes en colère ». L'entreprise Atalian se présente comme le leader mondial des services du Facility management. Sur le site Airbus Montoir, les salariés interviennent dans les ateliers et bureaux entre 5 h et 21 h. « On en a marre de survivre, on est payé au plus bas, à ras des pâquerettes. Ce qu'on

veut donc c'est une prime de 1 000 €, une hausse des salaires de 10 %, une prime de participation aux bénéfices... »

« La direction avait déjà bloqué les négociations à cause du Covid, rappelle Patrice Yviquel. Puis, elle a sans arrêt repoussé ses promesses. D'abord en septembre, puis lors du CSE le 26 octobre. Finalement aucune négociation n'a été ouverte. »

La grève a été reconduite le 15 novembre et, après 3 jours de grève, nos camarades ont gagné l'ouverture des négociations en début d'année 2023.

■ Lycées professionnels

Manifestation le 19 novembre à Paris à l'appel du SNETAA-FO

Plus de 2 000 professeurs de lycée professionnel (PLP) ont manifesté à Paris le 19 novembre dernier à l'appel du SNETAA-FO, avec le soutien de sa fédération (FNEC FP FO) et de la confédération (photo ci-contre), pour le retrait du projet Macron de réforme des lycées professionnels.

Une forte délégation des Pays de la Loire (académie de Nantes), notamment de Loire-Atlantique était présente (photo ci-dessous). L'Union départementale était représentée.



Assemblée générale de PLP le 17 novembre à Nantes.

Afin de monter d'un cran dans le rapport de force avec le gouvernement pour mettre en échec son projet de réforme de la voie professionnelle, le SNETAA-FO - syndicat majoritaire chez les professeurs de lycée professionnel (PLP) - avait proposé aux autres organisations syndicales d'organiser ensemble une montée à Paris au ministère.

Face au refus des uns et des autres qui, après le succès de la grève des PLP le 19 octobre, ont souhaité appeler à une nouvelle journée d'action sous le même format le 17 novembre, le SNETAA-FO a pris ses responsabilités :

- ▶ En maintenant l'unité syndicale et en

étant partie prenante du 17 novembre - avec localement le boycott d'une instance réunie à l'Hôtel de Région et une assemblée générale ayant réuni 80 PLP ;

▶ En organisant une manifestation nationale à Paris le 19 novembre, avec le soutien de sa fédération et de la confédération.

Les initiatives de FO ont payé. En effet, alors que l'on se souvient du déplacement en grandes pompes du président de la République le 13 septembre dernier au sein du LP Éric Tabarly des Sables d'Olonne (85), le gouvernement a été contraint de reporter ses annonces.

Force Ouvrière jugera sur pièces.



Poussée de FO dans les trois versants de la Fonction publique

Les élections professionnelles dans la Fonction publique (état, hospitalière et territoriale) se sont achevées ce jeudi 8 décembre 2022. FO conforte nationalement sa première place dans la Fonction publique d'État (voir tableau ci-dessous). Nous progressons de près de 2 points au sein de la fonction publique hospitalière (voir page 6). Nous y renforçons notre 2^{ème} place en creusant l'écart avec la CFDT et en réduisant avec la CGT. Nous renforçons d'ailleurs notre première place en région et passons en 2^{ème} position dans le département de la Loire-Atlantique. Dans la fonction publique territoriale, nous maintenons notre 3^{ème} position.

En conséquence, dans la globalité, FO dépasse la CFDT et devient la 2^{ème} organisation syndicale en terme de représentativité dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique.

Dans le même temps, nous sommes entrés dans une phase de renouvellement des comités sociaux et économiques (CSE) au sein des entreprises du secteur privé. Les premiers résultats qui nous remontent sont excellents (voir page 8), qu'il s'agisse de nos implantations existantes ou de nouvelles. Saluons également ici la percée historique de FO au sein de la Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération

nantaise (SEMITAN), dont les élections professionnelles se sont déroulées du 2 au 9 novembre dernier.

Bravo à tous les camarades qui ont construit le vote FO. Ces résultats confirment notre mandat en défense des revendications. Ils constituent un formidable point d'appui pour la bagarre qui s'engage sur les retraites : aucun report de l'âge légal de départ, aucun allongement de la durée de cotisation, maintien de tous nos régimes.

Vous trouverez dans les pages qui suivent des extraits de nos résultats en Loire-Atlantique ou en région. ■

	CFDT	CFTC	CFE-CGC	CGT	FA-FP	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres	Total
Fonction publique de l'État pris en compte	13,3	2,6	7,1	10,9	0,0	0,3	17,8	17,1	6,5	16,4	7,8	100,0
Fonction publique territoriale	22,1	3,1	1,5	27,9	7,7	0,3	16,0	4,1	3,9	8,6	4,8	100,0
Fonction publique hospitalière	24,0	2,2	0,6	30,3	0,8	0,3	26,6	0,0	7,4	6,5	1,4	100,0
Ensemble fonction publique	18,5	2,7	3,9	20,8	3,1	0,3	18,7	9,2	5,7	11,7	5,5	100,0

Sources : DGAFP, d'après ministères, DGCL et DGOS.

■ FO conforte sa 1ère place dans la fonction publique d'État

● Éducation nationale et Enseignement supérieur

Dans l'Enseignement, FO maintient sa troisième place au niveau ministériel et reste le premier syndicat confédéré. Dans le même temps, la FSU, l'UNSA et la CFDT perdent un nombre considérable de voix.

Dans l'académie de Nantes, où nous maintenons nos résultats (2 385 voix contre 2 383 en 2018) et notre troisième place, il faut noter la belle

percée de FO qui devient la deuxième organisation syndicale représentative chez les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH), fruit d'un combat revendicatif entamé depuis de longs mois pour un vrai statut, un vrai salaire.

À l'Université de Nantes, nous gagnons également un siège au Comité Social d'Administration (CSA) et un siège en commission

paritaire. La FNEC FP FO remercie l'Union départementale pour son soutien et les camarades de l'interpro pour leur belle mobilisation.

Au CROUS de Nantes, FO obtient 21,59 % des suffrages. Située en 2ème position, notre organisation syndicale gagne un deuxième siège au sein du CSA, au détriment de la CFDT qui en perd un.



À l'appel de la FNEC FP FO, 3 000 AESH ont manifesté le 19 octobre dernier en direction du ministère de l'Éducation nationale à Paris. Une délégation de Loire-Atlantique était présente.

● Finances publiques

Au sein de la DRFiP 44, FO retrouve son 2^{ème} siège et sa 3^{ème} place au détriment de la CFDT et en réduisant l'écart vis-à-vis de la CGT.

Avec 25,95 % des suffrages FO

conserve sa deuxième position sein du Service des retraites de l'Etat.

Au sein de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE), où FO n'avait pas présenté

de liste en 2018, nous gagnons 2 sièges. Par ailleurs, FO présentait une liste pour la première fois au sein de la Direction des services informatiques.

● Ministère de la Justice - Pénitentiaire

FO devient majoritaire sur le centre pénitentiaire de Nantes avec 132 voix et 3 sièges, contre 112 voix pour l'ufap/

unsa et 2 sièges. Pour la première fois depuis 1990, FO est majoritaire également au niveau régional.

● Ministère sociaux, dont dépend notamment l'Agence régionale de Santé

Globalement, FO a renforcé sa représentativité au sein des ministères sociaux avec une augmentation de presque 2 points (15,30% des suffrages valablement exprimés) depuis 2018.

FO conserve ses 2 sièges au CSA ministériel, côté Solidarités / Santé et renforce sa représentativité

de 2 points (15,74% des suffrages valablement exprimés).

Au sein du CSA unique d'Administration centrale, en passant de moins de 5% des suffrages valablement exprimés en 2018 à presque 14% en 2022, FO entre dans cette instance avec un siège : une première !

● Transition écologique

FO est la première organisation syndicale en terme de représentativité avec 23,6 % des voix et 4 sièges au sein du Comité Social d'Administration

Ministériel (CSAM). Au sein de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire,

FO confirme cette progression en obtenant 4 sièges (contre 3 en 2018). La liste de fusion CGT/FSU en perd 1, ainsi que la CFDT.

● Permis de conduire

Avec plus de 70% des voix, le SNICA-FO renforce sa représentativité au sein de la CAP nationale des

inspecteurs du permis de conduire. Il progresse de plus de 6 % et obtient 3/4 des sièges contre les 2/3 en 2018.

● Direction Interdépartementale des routes Ouest (DIRO)

La Direction des routes est constituée des agents de l'ex-DDDE dont les missions n'ont pas été décentralisées. Elle s'occupe en particulier du réseau national des routes,

par exemple le périphérique nantais dans le département. FO a obtenu 2 sièges au sein du CSA local.

● Direction interrégionale de la Mer - Nord Atlantique (DIRM)

La DIRM s'occupe du Secteur maritime. FO est en 3ème position, mais cela s'est joué à seulement 4

voix près pour gagner une place au détriment de la FSU.

Résultats des élections professionnelles

■ Santé

Communiqué du Groupement régional FO des services de Santé Pays de la Loire

- 14 décembre 2022 -

Les élections professionnelles se sont déroulées entre le 1^{er} et le 8 décembre 2022. Dans la région, les agents de 144 établissements (MCO, psychiatrie, EHPAD et médico social) étaient appelés à voter pour leurs représentants dans les instances locales et départementales.

Avec 43% des voix, FO conforte sa première place et creuse l'écart par rapport à 2018. FO progresse dans les 5 départements de la région Pays de la Loire.

Dans les CAPD (commission paritaires départementales), FO obtient 46% sur toute la région et progresse là aussi.

Le groupement régional Force Ouvrière santé tient à remercier ses militants et tous les agents qui, en apportant leur voix à FO, ont exprimé leur rejet des politiques de santé de

ces dernières années visant à réduire les lits et les effectifs, leur refus de la réforme des retraites et du report de l'âge de départ à la retraite à 65 ans, ils ont exprimé l'urgence à voir leur salaire augmenter.

Ces résultats en nette progression nous confortent dans le choix de l'action syndicale revendicative aux cotés des agents pour la défense de leurs conditions de travail et de rémunération.

Dès à présent, préparons une mobilisation d'ampleur, dans l'unité la plus large possible pour empêcher le projet de réforme des retraites que Macron compte imposer à coup de 49-3.

Avec notre confédération, avec notre fédération, avec toutes les organisations syndicales qui refusent cette contre-réforme, nous ne les laisserons pas faire !

● Sur le plan national, une percée historique pour FO

	FO	CGT	CFDT	SUD	UNSA	CFTC	CFE-CGC	FA-FPH	UFAS FGAF	Autres
2022	26,58%	30,28%	24,00%	7,41%	6,47%	2,22%	0,62%	0,76%	0,29%	1,36%
2018	24,70%	31,40%	24,10%	8,30%	5,60%	2,40%	0,60%	0,50%	0,40%	1,90%
Différence	1,88%	-1,12%	-0,10%	-0,89%	0,87%	-0,18%	0,02%	0,26%	-0,11%	-0,54%

● Dans les Pays de la Loire, FO 1^{ère} organisation de la région avec 43 % des suffrages

RESULTATS CSE - Pays de la Loire				
	FO	CFDT	CGT	SUD
2022	43,3 %	28,5 %	18,8 %	5,4 %
2018	34,2 %	33,9 %	22,5 %	6,4 %
RESULTATS CSE - par département				
	FO	CFDT	CGT	SUD
Loire Atlantique	31,2 %	31,4 %	26,3 %	5,4 %
Maine et Loire	47,8 %	21,5 %	11 %	12,5 %
Mayenne	71,7 %	20,5 %	7,46 %	1,5 %
Sarthe	46,4 %	35,2 %	16,6 %	1,5 %
Vendée	33,2 %	48,7 %	13,9 %	2,6 %

● En Loire-Atlantique, FO progresse de 3 points par rapport à 2018



Au CHU de Nantes, nous passons de la 3^{ème} à la 2^{ème} place et décrochons un siège au Conseil de surveillance qui se réunit sous la présidence de Johanna Rolland, maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole.

Au Centre Hospitalier de Saint-Nazaire, FO devient largement majoritaire en remportant 59,85 % des suffrages exprimés.

Dans les établissements de Mindin, suite au combat ayant permis d'obtenir le CTI de 183€ à tous les personnels du site, FO obtient 82,4 % des suffrages. Les syndicats FO des deux centres hospitaliers de Savenay et de Guérande obtiennent plus de 70 % au détriment de la CGT et de la

CFDT.

Au niveau départemental, FO passe de la 3^{ème} place à la 2^{ème} en termes de représentativité, dépassant largement la CGT et talonnant la CFDT avec une différence de 0,2 point.

Dans les commissions administratives paritaires départementales, qui gèrent les situations individuelles des agents, FO décroche la première place dans les 3 commissions les plus importantes en termes d'effectifs (cadres-infirmiers-éducateurs spécialisés, infirmiers de catégorie B et aide-soignants, agents de service hospitaliers et aides médico-psychologiques).

BUDGET DE LA SÉCU



■ LES RÉSULTATS PAR ÉTABLISSEMENT EN LOIRE-ATLANTIQUE

ETABLISSEMENT	INSCRITS	VOTES VALIDES	CGT	CFDT	FO
C.H.U. DE NANTES	9995	2776	890 (32.06 %)	621 (22.37 %)	739 (26.62 %)
CH SAINT-NAZAIRE	2807	909	239 (26.29 %)	126 (13.86 %)	544 (59.85 %)
IME L'ESTUAIRE	164	103	0 (0 %)	0 (0 %)	103 (100 %)
HOPITAL INTERCOMMUNAL SEVRE ET LOIRE	482	275	0 (0 %)	143 (52 %)	132 (48 %)
EPMS LE LITTORAL	501	250	44 (17.6 %)	0 (0 %)	206 (82.4 %)
RESIDENCE DE LA VALLEE DU DON	107	76	0 (0 %)	0 (0 %)	76 (100 %)
FOYER DE VIE - LES ABRIS DE JADE	146	80	0 (0 %)	0 (0 %)	73 (91.25 %)
HOPITAL INTERCOMMUNAL DE LA PRESQU'ILE	526	208	60 (28.85 %)	0 (0 %)	148 (71.15 %)
HOPITAL DE SAVENAY	208	105	0 (0 %)	28 (26.67 %)	77 (73.33 %)
MAS COUERON	102	64	0 (0 %)	40 (62.5 %)	24 (37.5 %)
EHPAD RESIDENCE LE CLOS FLEURI	76	11	0 (0 %)	0 (0 %)	11 (100 %)
GCSMS ESTUAIRE	82	50	0 (0 %)	0 (0 %)	50 (100 %)

Résultats des élections professionnelles

Territoriaux

Dans la Fonction publique territoriale, sur l'ensemble du département de Loire-Atlantique, FO gagne 0,84 point en terme de représentativité.

Ces élections sont marquées par une forte baisse de la participation, liée notamment aux difficultés inhérentes au suffrage électronique et aux dysfonctionnements subis. Il aura ainsi fallu attendre le 3 décembre pour que le scrutin censé être ouvert le 1^{er} soit accessible aux électeurs des petites collectivités.

Cela étant, FO confirme son implantation dans un certain nombre de communes du département. Nous obtenons ainsi 100 % des voix à Ancenis, Basse-Goulaine (3 sièges sur 3 au détriment de la CFDT), Châteaubriant, Loireauxence, Nort-sur-Erdre, Plessé, Thouaré, Vair-sur-Loire... Nous obtenons un deuxième siège à La Haye-Fouassière. À Cordemais, FO s'implante avec un siège obtenu au détriment de l'UNSA. Notre nouvelle implantation à Chaume-en-Retz permet de remporter 3 sièges sur 3, cette fois-ci au détriment de la CGT. FO conforte également sa place et sa représentativité à Treillières avec 3 sièges obtenus sur 5.

Les camarades FO de la Région Pays de la Loire maintiennent leurs positions dans toutes les instances (Comité technique et commissions paritaires). En terme de représentativité, FO conforte ainsi sa deuxième place, en maintenant le nombre de ses suffrages et sièges, avec un écart qui se réduit de moitié avec le premier, l'UNSA, qui perd un grand nombre de voix.



95 camarades réunis à Cordemais par le Groupement départemental FO 44 des Services publics et de Santé ce mardi 13 décembre

Scrutin	Collectivité	Inscrits	Votants	Nuls	Suffrages exprimés	FO	% FO
CST	ANCENIS-SAINT-GEREON	190	112	7	105	105	100,00%
CST	BASSE-GOULAINE	130	78	3	75	57	76,00%
CST	CA DE LA RÉGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE (CARENE)	493	277	7	270	76	28,15%
CST	CC SUD RETZ ATLANTIQUE	93	66	6	60	31	51,67%
CST	CENTRE DE GESTION	3564	969	34	935	64	6,84%
CST	CHÂTEAUBRIANT	207	133	11	122	122	100,00%
CST	CHAUMES-EN-RETZ	62	44	1	43	25	58,14%
CST	CORDEMAIS	73	62	2	60	18	30,00%
CST	DÉPARTEMENT	4672	2024	72	1952	266	13,63%
CST	LA HAYE-FOUASSIÈRE	71	41	2	39	23	58,97%
CST	LE POULIGUEN	106	76	3	73	25	34,25%
CST	LOIREAUXENCE	111	65	6	59	59	100,00%
CST	NANTES MÉTROPOLE	8329	2908	53	2855	296	10,37%
CST	NANTES METROPOLE HABITAT	189	127	9	118	12	10,17%
CST	NORT-SUR-ERDRE	124	68	6	62	62	100,00%
CST	ORCHESTRE NATIONAL PHILARMONIQUE DES PAYS DE LOIRE	118	72	2	70	35	50,00%
CST	PLESSÉ	75	46	2	44	44	100,00%
CST	RÉGION	3784	1789	28	1761	476	27,03%
CST	SAINT-NAZAIRE	1548	669	9	660	132	20,00%
CST	SAVENAY	100	67	6	61	61	100,00%
CST	THOUARÉ-SUR-LOIRE	144	72	2	70	70	100,00%
CST	TREILLIÈRES	162	84	9	75	45	60,00%
CST	VAIR-SUR-LOIRE	49	40	1	39	39	100,00%

Résultats globaux dans la Fonction publique territoriale en Loire-Atlantique

TOTAL 44	Inscrits	Votants	Nuls	Suffrages exprimés	FO	CFDT	CGT
2022	38475	17362	659	16703	12,83%	34,95%	24,86%
2018	36142	18854	915	17939	11,97%	36,76%	27,23%
Ecart 2022 / 2018					0,86%	-1,81%	-2,37%

La Poste

Saluons également les bons résultats obtenus par FO au sein de La Poste, lors des élections aux commissions paritaires (fonctionnaires et contractuels) qui se sont déroulées du 5 au 8 décembre dernier.

Au niveau national, FO conforte sa 3^{ème} place avec 18,64% des suffrages exprimés pour l'ensemble de La Poste. Un camarade de Loire-Atlantique, Jérôme Belliot, devient ainsi élu paritaire national en classe 1.

Au niveau local, FO devient la 1^{ère} organisation syndicale pour le réseau (service des guichets et bureaux de poste), obtenant 3 élus titulaires et 3 élus suppléants.

%	CAP Classe 1	CAP Classe 2	CAP Classe 3	CAP Classe 4	Total
FO	16,52	19,14	20,61	16,58	18,64
CFDT	12,56	18,95	30,18	39,83	24,54
UNSA	4,98	5,12	6,28	5,33	5,44
SUD	27,73	24,73	11,81	4,14	18,14
CGT	35,18	28,49	18,23	7,53	23,21
CGC/CFTC	3,01	3,57	12,86	26,56	10,03
	FO 3eme	FO 3eme	FO 2eme	FO 3eme	FO 3eme
	1 élu	1 élu	1 élu	1 élu	
	1 suppléant	1 suppléant	1 suppléant	1 suppléant	

■ Très bons résultats de FO dans le secteur Privé

■ SEMITAN



Le 9 novembre dernier se sont déroulées les élections des représentants au CSE à la SEMITAN. C'est une percée historique pour FO qui n'avait pas fait d'aussi bons résultats depuis des années. Avec 17,78 % des voix sur les 3 collèges, FO devient la 3^{ème} organisation syndicale et se place en 2^{ème} position sur le 1^{er} collège, derrière la CFDT (39,52%), Sud (19,50%) et devant la CGT (16,67 %) et la CFE-CGC (6,53 %). Pour FO, c'est une très belle progression puisque la section a doublé son score des der-

nières élections, passant d'un élu à 4 élus(e)s. Pour le CSE : 4 élu(e)s titulaires et 4 élu(e)s suppléant(e)s et pour le Conseil de Discipline: 1 élu titulaire et 1 élu suppléant pour l'Exploitation et 1 élu titulaire pour le Technique Bravo aux camarades Laurent Fournel, Nicolas Toquec ainsi qu'à toute l'équipe militante autour d'eux qui ont assuré ce succès à travers notamment, leur présence sur le terrain et une communication efficace. ■

■ AquaProd



Géraldine Rousseau, déléguée syndicale FO chez Aquaproduction (à gauche) et Franck Mariot, secrétaire du syndicat FO des Métaux de Nantes et région (à droite).

Aquaproduction est une entreprise française de fabrication de parois et cabines de douche située à Chaumes-en-Retz. Lors des élections des représentants au Comité social et économique qui se sont déroulées les 16 et 17 novembre dernier, FO a encore une fois brillamment remporté ces élections. FO a obtenu 52,8 % des suffrages (contre 48,26% en 2018) avec 6 sièges sur 11. Ces bons résultats démontrent que les salariés, depuis maintenant 18 ans, ont toujours plus de confiance dans le syndicat Force-Ouvrière. La section syndicale tient à remercier l'Union départementale et le syndicat des Métaux de Nantes et région, pour toute l'aide qu'ils ont apportée. ■

■ Définox

Nouvellement implantés, des candidats Force Ouvrière sollicitaient les suffrages de leurs collègues aux élections professionnelles dans l'entreprise Définox, une entreprise de la

métallurgie située à Clisson.

FO a obtenu 69,66 % de représentativité. ■

■ Castel Frères

Belle performance encore pour la section FO aux élections CSE chez Castel-Frère, négociant de vin à la Chapelle Heulin.

100% des voix ont été recueillies dans l'encadrement et 75% de représentativité au total contre 25 % pour la CGT. ■

■ Biscuiterie Saint-Michel

À la Biscuiterie St-Michel où nous venons tout juste de nous implanter, des élections se sont tenues suite à la désignation du camarade FO.

FO se présentait seule et a été élue avec 100 % des voix. ■

■ SSTRN

FO présentait une liste de candidats au 1^{er} et au 2^{ème} collège lors des élections qui se sont déroulées le 10 novembre dernier à la Médecine

du Travail. La section gagne une élue titulaire au 1^{er} collège et 2 élues titulaires et 1 élue suppléante au 2^{ème} collège. ■

■ AFOC 44 - Élections HLM

Les élections des représentants des locataires au Conseil d'administration des organismes HLM se sont tenues entre le 15 novembre et le 15 décembre 2022. L'AFOC 44 présentait une liste à la Nantaise d'Habitations, où elle est passée de 9,96 % à 13,01 %, progressant ainsi de + 3,4 %. Elle obtient un siège à Atlantique Habitations avec une belle progression de +4,34 %, passant de 19,4 % à 23,74 %. Elle se félicite également des résultats obtenus à Nantes Métropole Habitat où elle affiche une augmentation de + 1,76 %, passant de 6,18 % à 7,94 %. Elle perd en revanche un siège à la Silène.

- L'AFOC revendiquait :
- ▶ Le gel temporaire des loyers compte tenu de la situation et des difficultés financières croissantes des locataires ;
 - ▶ L'augmentation significative des APL ;
 - ▶ La mobilité dans le parc HLM soumise au consentement des locataires et assortie de la garantie du maintien du prix au m² dans le cas d'une mutation ;
 - ▶ L'obligation de garantir une qualité de service et un suivi efficace de la maintenance des immeubles et de leurs équipements, l'exécution des travaux liés au vieillissement des bâtiments et des installations en cours de bail ;
 - ▶ L'arrêt du désengagement financier de l'État et de la démolition de logements. Le lancement de programmes massifs de construction de logements, de travaux de rénovation ;
 - ▶ La transparence dans l'établissement des charges locatives et à la fourniture de tous les documents nécessaires ;
 - ▶ Le maintien des obligations en matière d'accessibilité, d'aménagement des logements et d'infrastructures pour les personnes âgées ou à mobilité réduite ;
 - ▶ Le maintien de la présence des gardiens dans nos résidences et l'amélioration des équipements techniques.

FO 44
GUIDE 2023
Formation syndicale

Toutes les inscriptions sont désormais possibles via le site E-Fo. Elles doivent être impérativement validées **par le secrétaire de syndicat de base via son compte E-Fo, puis par l'Union départementale.**

Le stage intitulé « Découverte FO et moyens d'action du syndicat » est un stage de 1^{er} niveau qu'il est **obligatoire** de faire avant les autres.

Les conditions d'accès pour chacune des sessions départementales sont détaillées dans le Guide de la Formation syndicale, disponible auprès de l'Union départementale ou sur le site internet et le blog de l'UD.

FO
UNION DÉPARTEMENTALE 44 - FORCE OUVRIÈRE 44
Rue de la Gare 7, 44100 Nantes - Tél. 02 51 41 11 00 - Site internet : www.fo44.fr

Les formations en UD			
CALENDRIER 2023 - SESSIONS DÉPARTEMENTALES			
Sem	Dates 2023	Intitulé du stage	Lieu
10	Du 6 au 10 mars	Découverte FO et moyens d'action du syndicat	À l'Union départementale de Loire-Atlantique 2, place de la Gare de l'État 44200 Nantes
13	Du 27 au 31 mars	Santé, Sécurité et Conditions de Travail	
14	Du 3 au 7 avril	Comité social et économique	
17	Du 24 au 28 avril	Découverte FO et moyens d'action du syndicat	
19	Du 10 au 12 mai	Je négocie	
23	Du 5 au 9 juin	Fonctionnement et communication du syndicat	
24	Du 13 au 15 juin	Connaitre ses Droits	
26	Du 26 au 30 juin	Découverte FO et moyens d'action du syndicat	
39	Du 25 au 29 septembre	Découverte FO et moyens d'action du syndicat	
45	Du 6 au 10 novembre	Fonctionnement et communication du syndicat	
49	Du 5 au 7 décembre	Connaitre ses Droits	
50	Du 11 au 15 décembre	Découverte FO et moyens d'action du syndicat	
12	Du 20 au 24 mars	Découverte FO et moyens d'action du syndicat	À l'Union locale de Saint-Nazaire 4, rue François Marceau 44600 Saint-Nazaire
24	Du 13 au 15 juin	Je négocie	
38	Du 18 au 22 septembre	Fonctionnement et communication du syndicat	
48	Du 27 nov. au 1 ^{er} déc.	Découverte FO et moyens d'action du syndicat	
13	Du 27 au 31 mars	AFIP - Réservé aux conseillers prud'homaux des Conseils de Prud'hommes de Nantes et Saint-Nazaire	À l'Union départementale de Laval (53) 10, rue du Dr Ferron 53010 Laval
40	Du 2 au 4 octobre	AFIP - Réservé aux conseillers prud'homaux des Conseils de Prud'hommes de Nantes et Saint-Nazaire	

FO obtient des augmentations de salaires

FO Manitou

Signature de l'accord NAO 2023

Les négociations annuelles obligatoires viennent de s'achever à Manitou dans un contexte de forte reprise, se traduisant par un carnet de commandes record.

Les interventions répétées de FO durant la dernière réunion ont permis de faire grimper le pourcentage des augmentations générales (AG), y compris en remettant en cause le niveau des augmentations individuelles des non-cadres et des cadres et en demandant à limiter la prime « Macron » dite Prime de Partage de la Valeur (PPV).

Ainsi, s'agissant de la question centrale des augmentations générales, la dernière proposition de la Direction permet d'atteindre le seuil psychologique des 5,4 % d'AG (pour les

non-cadres) et 4,2 % (pour les cadres) et 250 € bruts /mois (pour les salaires annuels >77 381 €) qui seront effectives au 1^{er} janvier 2023.

Concernant la PPV, la Direction a fait le « forcing » estimant que cette prime est une vraie opportunité pour répondre, en partie, à l'inflation et au problème de pouvoir d'achat. C'est pourquoi, elle propose une PPV de 1 000 € qui sera versée fin janvier.

Pierre-Louis Montaudon

Délégué syndical central FO Manitou

FO Laïta

Forte mobilisation pour les salaires



Après une mobilisation de deux semaines des salariés de Laïta, la laiterie située à Ancenis-Saint-Géréon, les négociations annuelles obligatoires ont pu aboutir sur un accord signé le 7 novembre dernier.

Voici ce qui a été obtenu, avec l'accord de l'ensemble des salariés :

▶ + 1,5 % au 1^{er} novembre avec un minimum de

34 euros

▶ 700 € de prime versés sur la paie de novembre
Ce qui fait un total de 6 % pour l'année 2022, se décomposant comme suit :

▶ + 1,8 % en mai

▶ + 1,2 % en septembre

▶ + 1,5 % en octobre

▶ + 1,5 % en novembre

FO Novoferm

6 % d'augmentation générale

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) se sont tenues les 7 et 8 décembre 2022 chez Novoferm à Machecoul.

Après une première réunion de négociation où FO a refusé une proposition de la direction qui ne tenait pas compte de l'augmentation générale pour les cadres et l'inflation galopante de 2022, cette dernière a soumis une 2^{ème} proposition :

▶ Augmentation générale de 6 % au 1^{er} avril pour les ouvriers et ETAM ;

▶ Augmentation générale de 5 % au 1^{er} avril pour

les cadres ;

▶ Et du fait du déclenchement de l'AG en avril plutôt qu'en janvier une PPV (prime dite Macron) de 500€ sera versée en janvier et 200€ en juillet pour les salaires inférieurs à 2 700 € bruts ;

▶ Augmentation du ticket restaurant de 6,50 € à 9,00 €

Le syndicat Force Ouvrière se félicite d'avoir pu négocier un accord salarial qui permet de maintenir le pouvoir d'achat des salariés.

FO Quo Vadis

FO obtient jusque 5,9 % d'AG

Le 18 octobre dernier, les salariés de Quo Vadis se sont massivement saisis de l'appel à la grève relayée par Force Ouvrière dans l'entreprise.

Plus qu'un avertissement à leur direction, les salariés ont exprimé leur volonté d'obtenir de véritables revalorisations de salaires, dans un contexte d'inflation très importante.

Leurs revendications ont été entendues et leur mobilisation a payé. Dès l'issue du premier tour des négociations annuelles obligatoires, FO obtenait 5 % d'augmentation générale

des salaires, avec un talon de 100 € qui porte cette AG à 5,9 % pour les plus bas salaires. La direction a également porté à hauteur de 5 % la revalorisation des primes, tandis qu'une prime de partage de la valeur de 500 € a été distribuée aux salariés.

Urssaf et Carsat

Extraits des interventions de FO pour une augmentation des effectifs

Le 9 décembre se tenaient les Conseils d'administration de l'URSSAF et de la CARSAT. FO y a exprimé nettement ses positions sur les orientations retenues pour les conventions d'Objectif et de Gestion

(COG) 2023-2027 en cours de construction et sur la réduction des budgets prévisionnels 2023 qui les préfigurent. *Faisant le lien entre ceux-ci et la réalité du terrain, marquée par un cruel manque de moyens, notamment en personnels*

qualifiés, entraînant une dégradation sans précédent des conditions de travail des agents et d'importants retards de paiement dont la presse s'est fait un large écho, FO a voté contre ces budgets.

À l'URSSAF

Les administrateurs Force Ouvrière, sur ce point d'information sur les COG⁽¹⁾ 2023-2027, tiennent à affirmer d'ores et déjà qu'on ne saurait comprendre que notre conseil, face au manque de personnel flagrant ici comme dans tous les organismes de Sécu, puisse accepter les COG et/ou CPG⁽²⁾ qui n'augmenteraient pas sensiblement les effectifs.

En effet, notre URSSAF ne fait pas exception. Une fois de plus cette année, il est fait appel à un volumineux volant d'heures supplémentaires (près de cent agents sur 700 se sont portés volontaires pour en effectuer) afin de tenter d'épurer les dossiers qui s'accumulent. (...) Dans le même temps la part de la masse salariale consacrée dans le budget aux CDI quant à elle recule significativement. (...) La part du budget CDD de 2021 à 2022, à l'inverse, a explosé (...). Quoi qu'il en soit, il est clair et patent que nos organismes souffrent de manque d'effectif, et nous le disons bien, d'effectifs qualifiés. (...) Pourtant, la charge de travail s'alourdit, le transfert du recouvrement des cotisations de la CRPCEN⁽³⁾ en est un dernier exemple, et même si celui de l'AGIRC ARRCO a été une nouvelle fois repoussé (...).

Pour résumer : une activité en hausse, des effectifs en baisse et insuffisamment formés pour répondre qualitativement à nos publics (...).

Des CDD qu'il faut inlassablement former puisque nombreux sont ceux qui ne restent pas, même quand il leur est proposé un CDI tant les salaires sont bas (songeons que nombre des agents de notre URSSAF qui perçoivent la prime d'activité, ont perçu l'indemnité inflation, voire se voient attribuer des points salaire supplémentaires pour que leur rémunération atteigne le SMIC annuel malgré les 14 mois de salaire).

Et on apprend qu'en plus au nom de la sobriété énergétique, certains sites ne sont pas chauffés à plus de 16°... Dans ces conditions, comment s'étonner que l'ensemble des organisations syndicales de notre URSSAF appelle à la grève ce 13 décembre ?

(...)
C'est urgent pour le personnel, c'est urgent pour nos publics, c'est urgent pour les assurés que nous représentons.

⁽¹⁾ Conventions d'objectifs et de gestion (COG) sont conclues entre l'État et les caisses nationales des principaux régimes de sécurité sociale.

⁽²⁾ Contrats pluriannuels de gestion (CPG)

⁽³⁾ Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires

À la CARSAT

Le 13 octobre dernier, lors de notre dernier CA, les administrateurs Force Ouvrière, dans une déclaration, soulignaient : « il est clair pour Force Ouvrière que la situation est plus qu'alarmante, d'autant que, d'après les assurés qui nous ont contactés, il devient de plus en plus difficile de joindre un conseiller au 3960. Quant aux délais pour obtenir un rendez-vous, ils ne cessent de s'allonger.

Nous ne pouvons nous résoudre à rendre les salariés des CARSAT, et ceux de la nôtre en particulier, responsables de la situation, eux qui sont confrontés à l'incompréhension, à la colère ou à la détresse des assurés à qui ils sont obligés d'expliquer qu'ils ne pourront pas toucher leur pension en temps et en heure et qu'il leur faudra attendre des semaines, voire des mois avant d'espérer percevoir leur dû. Quant à l'ASPA⁽⁴⁾, son versement accuse parfois jusqu'à 3 mois de retard. (...)

Pour Force Ouvrière, mais aussi pour la presque totalité des organisations syndicales de retraités (confère le courrier récent du groupe des 9 au Directeur de la CNAV), la principale raison de ces dysfonctionnements réside essentiellement dans le fait que 1 000 postes d'employés et de cadres dans la branche vieillesse ont été supprimés depuis 2018...

(...) La question des moyens dont dispose notre institution pour satisfaire ses tâches

d'aujourd'hui est sur la table, parce que manifestement il en manque, au-delà des tracasseries liées aux dysfonctionnements des différents logiciels qui se rajoutent aux difficultés. (...) »

Lors de ce dernier conseil du 13 octobre, à aucun moment vous ne nous avez évoqué cette possibilité de fermer tous les accueils durant la 1^{ère} quinzaine de décembre, -sachant qu'ensuite l'organisme connaîtra l'absentéisme normal dû aux congés de fin d'année- décision que vous n'avez annoncé au personnel que quelques jours après seulement. (...) Quel mépris pour le Conseil ! Et que faites-vous madame la Directrice, des orientations stratégiques 2023-2027 intitulées page 2 « renforcer la proximité » où il est écrit : « l'assurance retraite doit se mettre en configuration de pouvoir proposer un rendez-vous à tout assuré qui en formule la demande » (...) Notre conseil ne peut rester sourd ni au désarroi des assurés, ni au droit d'alerte des personnels.

Nous le réaffirmons ce jour, il est urgent d'inverser cette politique par des recrutements de CDI en nombre, en déployant les formations utiles pour que les assurés soient reçus par des agents en nombre suffisant, et qualifiés.

⁽⁴⁾ Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

■ Réforme des retraites : Non à la manipulation



Monsieur Macron, Madame Borne et son gouvernement multiplient les interventions à tous les niveaux pour préparer l'opinion publique à accepter la réforme de nos régimes de retraite.

Il faut dire qu'ils ont du pain sur la planche quand on sait que plus de 75% de la population est opposée au recul de l'âge de départ et que toutes les organisations syndicales sont « vent debout » pour empêcher que cette contre-réforme voit le jour. Ces mêmes organisations ont d'ailleurs décidé de « construire ensemble les mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurait archibouté sur son projet. »

Afin de préparer la mobilisation la plus large possible, il est donc important d'informer, de démonter les arguments fallacieux du gouvernement et de rétablir la vérité.

■ Madame Borne nous dit que « notre système de retraite est en faillite »

C'est ce qu'elle nous explique dans un entretien au journal Le Parisien : « Il y aura un déficit qui dépassera les 12 milliards et qui continuera à se creuser si on ne fait rien ».

Concernant les affirmations de la Première ministre, le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) les contredit puisqu'il explique que l'état de notre système de retraite est loin d'être inquiétant. Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros. Si le solde global du régime risque de se dégrader faiblement et de manière contrôlée après 2023, il reviendrait à l'équilibre après 2030.

(...) Par ailleurs, le même rapport du COR précise que ses résultats « ne valident pas le bien fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ».

En réalité, pour le COR, la réforme envisagée n'a pas pour but de remédier à l'éventuel déficit du système de retraite, mais plus de

pourvoir afficher une réduction globale des déficits publics exigée par la Commission européenne : « Avec une progression de 1,8% par an de 2022 à 2027 l'évolution spontanée des retraites ne semble pas compatible avec les objectifs du gouvernement qui s'est engagé à limiter à 0,6% la hausse. »

Mais, admettons que Mme Borne ait raison et qu'il faille trouver 12 milliards d'euros d'ici 2027, de nombreux économistes lui ont donné des pistes pour combler ce déficit. Par exemple, on pourrait revenir sur l'ensemble des exonérations de cotisations employeur qui représente aujourd'hui de l'ordre de 80 milliards d'euros...

Ce premier argument de la faillite du système tombant à l'eau, il faut bien en trouver d'autres. Alors c'est le Président de la République qui intervient sur TF1 le 3 décembre 2022.

■ Monsieur Macron nous dit : « Le seul levier, c'est de travailler plus longtemps » pour faire face aux « besoins de financements massifs ».

Déjà au mois de septembre M Macron affirmait : « Il nous faut travailler plus et produire plus de richesses dans notre pays si nous voulons protéger, avoir une politique de justice sociale et défendre le modèle social français, sa force et son avenir. »

Nouveau mensonge. (...) Cette politique désastreuse, non seulement il la maintient, mais il l'amplifie.

Il suffit de voir le contenu du projet de loi de finances 2023 et la loi de programmation des finances publiques qui traduisent assez fidèlement les intentions politiques du gouvernement. Cette circulaire permet de montrer qu'il entend ainsi poursuivre les coupes budgétaires réalisées sur nos services publics, conduisant à accélérer leur dégradation.

Concernant le projet de loi de finances, l'ensemble des dépenses publiques seront gelées en 2023 (0,1% de croissance en volume hors mesures d'urgence et relance), ce qui en fait un des budgets les plus restrictifs de ces vingt dernières années !

(...) Alors, pour essayer de faire avaler la réforme, le gouvernement nous promet...des nêfles.

■ Madame Borne nous dit « La réforme permettra d'améliorer sensiblement les petites retraites ; elles seront revalorisées à hauteur de 1200€ »

Or, non seulement ce montant se situe à peine au-dessus du seuil de pauvreté, fixé à 1128 euros, dans un contexte de forte augmentation des prix, mais pour percevoir cette retraite minimum, le gouvernement pose comme condition d'avoir cotisé à taux plein, c'est-à-dire d'avoir une carrière complète. Or, un nombre considérable de salariés, notamment les femmes, ayant connu de fortes périodes de chômage et de précarité, avec des carrières hachées ne remplissent pas ces conditions...

■ Madame Borne nous dit que si « on ne fait pas cette réforme, c'est clairement annoncer aux retraités qu'ils auront demain un pouvoir d'achat affaibli ». Elle affirme : « Ce qu'on exclut, en revanche, c'est de baisser le montant des retraites »

Vous êtes trop aimable mais vous oubliez de dire que « grâce » à votre politique les retraités ont déjà un pouvoir d'achat en berne.

Avec le groupe des 9 nous avons calculé que la somme des pertes cumulées pendant les 68 mois de la période 2017-2021 représente l'équivalent de 1,8 mois de pension. Pour 60% des retraités, c'est même pire : ayant subi l'augmentation de 25% de la CSG, ils ont perdu 7,2% et l'équivalent de 2,5 mois de pension ! Ajoutons qu'en refusant de réindexer les pensions de retraite sur l'évolution des salaires, on aboutira, selon le COR, à une moindre augmentation du niveau de vie des retraités relativement aux actifs. (...)

■ Madame Borne nous dit que la pénibilité sera mieux prise en compte grâce à la réforme.

Ainsi, le gouvernement promet de prendre en compte 3 nouveaux facteurs de risques permettant de partir en retraite plus tôt : manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques...

C'est oublier un peu vite que ces trois critères pour prendre en compte la pénibilité existaient avant que Macron les fasse supprimer à partir du 1er octobre 2017 (le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) disparaissant au profit du compte personnel de prévention (C2P).

Rappelons également qu'un quatrième critère (l'exposition aux agents chimiques dangereux) lui n'a pas été rétabli...

■ Madame Borne nous dit que « Le report progressif de l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans d'ici à 2031, c'est ce qui permet de ramener le système à l'équilibre

dans les dix ans. »

Aujourd'hui, 1 salarié sur 2 qui liquide sa retraite n'est plus en emploi mais soit au chômage, en arrêt de maladie, en invalidité ou bénéficie de minima sociaux.

La DREES a ainsi évalué, sur des données de 2019, qu'un relèvement de l'âge d'ouverture des droits de 2 ans induirait une augmentation des dépenses de prestations sociales hors retraite et assurance chômage de l'ordre de 3,6 milliards d'euros (0,14 point de PIB), concentrée sur les personnes de 62 et 63 ans. Les dépenses de pension d'invalidité augmenteraient le plus, de l'ordre de 1,8 milliard d'euros, avec le nombre de bénéficiaires (+160 000 personnes). Les dépenses de prestations de solidarité augmenteraient d'environ 830 millions d'euros et les indemnités journalières de Sécurité sociale versées par le régime général (au titre des arrêts maladie et des AT-MP temporaires) de 970 millions d'euros. D'après ces évaluations, la hausse de dépenses hors retraite d'un décalage de 2 ans de l'âge d'ouverture des droits serait de l'ordre de 0,2 point de PIB pour une économie sur les dépenses de retraite évaluée au maximum à 0,6 point de PIB. (Circ. Confédérale n°153-2022)

Indépendamment du fait que nous contestons le déséquilibre du système (cf. point 1), en réalité, la retraite à 65 ans risque d'aboutir à un désastre social.

D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à le dire. Rappelons ce qu'expliquait M Macron, lors d'une

conférence de presse le 25 avril 2019 « (...) quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée...Bon. Courage déjà pour arriver à 62 ans ! C'est ça la réalité de notre pays. Alors on va dire : non, non faut maintenant aller à 64 ans ? Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans (...). C'est ça la réalité. (...) Expliquer aux gens : « mes bons amis, travaillez plus longtemps, c'est le délai légal », ce serait hypocrite. »

Alors, plus que jamais RÉFORME DES RETRAITES, POUR L'UCR FO, C'EST NON

- ▶ Non au recul de l'âge légal de départ à la retraite
- ▶ Non à l'augmentation du nombre d'années de cotisation
- ▶ Non au hold-up sur les retraites complémentaires ■



« Vous venez de partir à la retraite. Ne restez pas isolé.(e). Restez syndiqué (e) FO pour défendre nos revendications.

Rejoignez l'Union départementale des Retraités FO de Loire-Atlantique pour :

- ▶ Augmentation générale et immédiate de toutes les pensions de retraite et leur indexation sur l'évolution du salaire moyen.
- ▶ Aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète.
- ▶ Contre toute hausse de la CSG et pour sa diminution progressive.
- ▶ Maintien de tous les régimes de retraite.
- ▶ Maintien et amélioration des conditions d'obtention des pensions de réversion et à cet effet, relèvement du taux de la pension de réversion ainsi que la suppression des conditions de ressources dans le régime général.
- ▶ Rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves.
- ▶ Suppression de la fiscalisation des majorations de pensions.
- ▶ Suppression du plafonnement de l'abattement fiscal de 10 %.
- ▶ Défisicalisation des cotisations de mutuelles ou complémentaires santé sous forme de crédit d'impôt.
- ▶ Prise en charge de la dépendance par la branche Maladie de la Sécurité sociale.
- ▶ Un salarié pour un résident dans les Ehpad.

Contacts

■ UD des retraités FO 44
2, place de la Gare de l'État à Nantes
☎ 02.28.44.19.00 - 06.82.34.64.50
✉ udr44@fo44.fr
Perm. tous les lundis de 14h00 à 16h30.

■ Association retraités Basse-Loire
Centre Appert - 12 bis quai Langlois à Indre
☎ 06.82.39.48.90 - 06.62.30.42.38
✉ gimibod@orange.fr
Perm. le 1^{er} mardi de chaque mois

■ Association retraités - Ancenis
119, bd Léon Séché à Ancenis
☎ 06.78.62.99.87
✉ malu.blout@orange.fr
Perm. le 3^{ème} jeudi de chaque mois

■ Association retraités Saint-Nazaire
4, rue Marceau à Saint-Nazaire
☎ 02.40.22.52.35 - 06.13.08.45.02
✉ retraites.ul.forceouviere.nz@orange.fr
Perm. tous les jeudis à 14h30

■ ou les sections « retraités » de vos syndicats

INTERVIEW

● Réalisée par Jacques Moisan



Photo J. Demarthon

Première partie de l'interview à retrouver dans L'OS n°731

Cette interview a été réalisée fin août. Elle ne prend donc pas en compte les dernières évolutions de l'actualité, en particulier concernant la bagarre sur les retraites.

« La « réforme » des retraites n'est pas abandonnée.

Certains prônent un calendrier « dans la durée » de journées d'actions ? Ce n'est pas la façon de voir de FO. Que faut-il faire pour obtenir l'abandon des projets gouvernementaux ?

Nous avons une forte expérience en la matière, parfois malheureuse, parfois heureuse. Je l'ai illustré lors du dernier congrès confédéral. La première condition du rapport de force est celle du crédit de la parole que l'on porte. À la fois vis-à-vis de nos interlocuteurs, quels qu'ils soient, et bien sûr des salariés, a fortiori quand vient le moment de les mobiliser. Ce crédit force nos contradicteurs à doivent tenir compte de nos arguments, ou, faute d'y répondre, à se trouver eux-mêmes discrédités. Il favorise alors l'unité d'action la plus large sur des bases revendicatives claires et un mode d'action efficace. Notre connaissance et expertise à la fois de la sécurité sociale, des systèmes de retraites, du paritarisme, fondée sur histoire, a permis d'en faire la démonstration face au projet de système universel de retraite par points dont nous avons démasqué « points par points » si je puis dire, les intentions et conséquences régressives réelles. Notre rassemblement national le 21 septembre, à l'image de celui de janvier 1995 sur la sécurité sociale, ou de juin 2010 déjà sur les retraites, n'avait rien d'une journée d'action en annonçant une succession. Non, il avait pour objet de mobiliser les militants de la confédération en exprimant la hauteur de l'enjeu et donc de la mobilisation que nous pressentions nécessaire : aller à la grève interprofessionnelle, ce qui demandait d'élargir l'unité d'action syndicale. Sa réussite a été déterminante dans la mobilisation de la confédération, lors de son CCN, pour appuyer l'appel à la grève reconductible lancé par les fédérations des transports à la SNCF et à la RATP à compter du 5 décembre

2019. Nous avons convaincu, au-delà de la CGT, la CFE CGC de se joindre à la mobilisation. Et, s'il a fallu plusieurs semaines difficiles de mobilisation pour que l'on vienne à bout de ce projet. Si la pandémie de Covid a contraint le Président Macron à suspendre son projet, il ne faut pas oublier que nous avons réussi à empêcher son retour que voulait le même Président à partir de juin 2021. Il avait déjà mandaté son premier ministre de l'époque pour qu'il relance la concertation en ce sens à partir de septembre !

Et, incontestablement, l'unité d'expression syndicale, à l'initiative de FO en octobre 2020 contre tout retour de la réforme des retraites, a été déterminant. L'accent mis par FO aujourd'hui sur l'unité d'expression et d'action syndicale la plus large est effectivement la voie à privilégier plutôt que la course aux journées d'actions.

Et l'assurance chômage ? Frédéric Souillot a rappelé que pour FO, « la priorité était de redonner sa place à la négociation collective » ... il a rappelé aussi qu'au 1^{er} novembre ce sont 2,2 millions de personnes qui pourraient se trouver sans la moindre indemnisation ...

Sur l'assurance chômage il y a un double sujet.

D'une part il est nécessaire de combattre les faux arguments des pouvoirs publics, du gouvernement, mais ce n'est pas le premier et il n'est pas seul, consistant à stigmatiser les demandeurs d'emplois. A ce sujet, la confédération là aussi connaît bien son sujet, et pour cause. L'assurance chômage nous en étions les initiateurs avec André Bergeron à la fin des années cinquante, et nous avons toujours été à la table des négociations et de sa gestion. Elle a largement rempli son office : y compris en période de crise, car il ne faut pas oublier qu'elle finance pour moitié la chômage partiel (l'activité partielle telle qu'appelé aujourd'hui). Et ce n'est pas l'indemnisation

« L'accent mis par FO aujourd'hui sur l'unité d'expression et d'action syndicale la plus large est effectivement la voie à privilégier plutôt que la course aux journées d'action.

chômage qui dissuade de travailler mais le manque d'emploi et la mauvaise qualité des emplois (faibles salaires, temps partiel imposé, CDD courts et très courts) qui empêchent de trouver un emploi permettant de vivre décemment. Et le droit au rechargement, mis en cause par la précédente réforme est démonstratif puisqu'il avait vocation à inciter les demandeurs d'emplois indemnisés à reprendre un emploi, même de courte durée.

Mais d'autre part, et cela est notamment lié au sujet du rechargement des droits, l'assurance chômage était fondée sur le paritarisme. Pour que cela fonctionne il faut être deux : les syndicats et les employeurs à vouloir négocier et gérer sincèrement. Or, il y a de mon point de vue une responsabilité importante des employeurs qui ont refusé de négocier sérieusement pour mettre fin aux abus de contrats courts par les employeurs qui ont vu dans l'assurance chômage, non pas un mécanisme solidaire destiné à subvenir aux besoins des salariés privés d'emplois, mais un instrument de flexibilité externe au frais de l'assurance chômage, qui est financée, là encore ne l'oublions pas, par les salariés par leur salaire différé qui inclut la cotisation patronale et aujourd'hui par la CSG. Le gouvernement a eu ainsi beau jeu de prétexter l'échec de cette négociation pour imposer sa première réforme en juin 2019 et de jouer du chantage à l'interruption de l'indemnisation pour aller au pas de charge sur une nouvelle réforme, ou plutôt « contre réforme ».

Concernant la Fonction publique, rien ne change : austérité budgétaire et « transformation » de la fonction publique. Que faut-il faire pour sauver nos services publics ?

On entend souvent cette formule : le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Il a aussi une histoire et il faut lui donner un avenir : c'est le slogan très juste de FO en perspective des prochaines élections professionnelles. La réussite de FO lors de ces élections sera un point d'appui majeur pour faire en sorte que le service public, la Fonction publique – quelle fonction peut être plus noble ? – aient un avenir. FO a toujours – elle a d'ailleurs souvent été ainsi identifiée – défendu une conception républicaine, laïque, et sociale bien sûr, du service public et de la Fonction publique. La confédération dans son ensemble est et doit être aux côtés de tous nos camarades des administrations de la fonction publique, à l'État, à l'hospitalière, dans les collectivités territoriales. On parlait des hussards noirs de la République en parlant des

professeurs : tous les fonctionnaires agents de la fonction publique sont les hussards noirs de la République.

Défendre le service public – au-delà de la fonction publique d'ailleurs – dans les secteurs de l'énergie, des transports, des communications, ... demande de défendre les statuts de agents, de lutter contre la contractualisation qui est en réalité la précarisation, contre les privatisations. Défendre le service public exige aussi d'en défendre les moyens et les effectifs, essentiels aux conditions de travail. Cela qui passe par l'indispensable et urgente revalorisation des carrières alors que l'insuffisance des salaires et des perspectives d'évolution rend du plus en plus difficile le recrutement.

Le congrès confédéral de Rouen a confirmé une grande homogénéité sur l'essentiel, sur les revendications, au grand dam de ceux qui souhaitaient des déchirements internes.

Tu y as largement contribué ... Nous avons une confédération en ordre de bataille ...

Ce n'est pas à moi de le dire... mais je le crois. Ce congrès a été riche, car la confédération est riche de son indépendance, de sa démocratie, de la liberté de ses débats. Chacune et chacun sait qu'il peut s'exprimer, exposer son point de vue sans crainte aucune. J'ai beaucoup insisté sur la nécessité que chacun s'assure de son libre arbitre, de ne jamais céder à la facilité, à l'affirmation du tribun,

du dirigeant, de la majorité ou de la pensée qui paraît dominante.

Il faut toujours chercher la connaissance du sujet, s'informer du pour, du contre. S'assurer de son propre cheminement de pensée afin de se positionner librement, en étant capable de débattre, de faire valoir ses arguments, de convaincre.

L'indépendance de notre Confédération ne peut être fondée que sur votre propre indépendance et autonomie de pensée, celle de chacun, mes camarades.

Notre congrès en a fait la démonstration avec une quasi unanime approbation au terme de débats pourtant très nourris et parfois vifs !

Quelques mots pour conclure ...

Ce sera très court : longue vie au syndicalisme libre et indépendant, qui demeurera toujours un combat indispensable, et longue vie du même coup à la Confédération générale du travail Force Ouvrière.

Enfin, la retraite, ce n'est pas si pénible ?

Battons-nous sans relâche pour que tous les travailleurs dans le monde conquièrent ce droit avec celui plus large d'une sécurité sociale. Trop, bien trop nombreux en sont dépourvus ! Et cela passe par préserver ce droit effectif quand il a été conquis. Cela en vaut plus que la peine et cela est à l'honneur de FO.

CALENDRIER DE L'APRÈS

2	CARBURANTS + 10%
7	GAZ + 15%
1	ELECTRICITE + 15%
5	COUPURES
10	RÉFORME DES RETRAITES
11	PATATES + 25%
12	FERMETURE DES ÉCOLES
13	PLUS DE DOLIPRANE
14	BEURRE + 32%
15	COUPURES
16	FERMETURE DES FAC
17	INFLATION + 12,1%
18	FERMETURE DES URGENCES
19	18 ^{ème} 49 TER

Guéret

L'Os a lu

Selon un article paru sur le site Les Échos le 8 novembre, un des plus hauts gradés de la marine américaine, l'amiral Charles Richard aurait déclaré : « La crise ukrainienne, ce n'est qu'un échauffement... le grand conflit arrive. », l'amiral expliquant plus loin que ce « grand conflit » impliquera probablement la Chine. Le lendemain, prenant la parole sur un bâtiment de guerre en rade de Toulon, Emmanuel Macron, dans un discours anxiogène, imprégné d'esprit guerrier, dresse la menace : « Ne nous méprenons pas, la période n'est pas au temps calme, mais au gros temps. La guerre est en Europe, avec ses risques d'escalade... ».

Dans Les Échos du 16 novembre, on apprend qu'en France, au premier semestre 2023, « plus de 10.000 militaires français seront engagés, aux côtés de militaires de plusieurs pays européens mais aussi des Etats-Unis, dans des manœuvres d'une ampleur inédite qui s'inscrivent dans le cadre de la volonté d'Emmanuel Macron de préparer les forces militaires à un conflit majeur... ».

À Toulon, Macron a cité le rapport 2022 de la Revue nationale stratégique (RNS), document de soixante pages dans lequel le terme « résilience » apparaît 37 fois ! Ce mot, popularisé par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, désigne selon le Larousse « l'aptitude d'un individu à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques ». Nous voilà donc clairement informés sur la nature du monde dans lequel ces gens-là entendent nous faire vivre ! À la page 33 du rapport de la RNS, dans un chapitre intitulé « Une France unie et résiliente » (tout un programme !) on peut lire : « l'attractivité du métier des armes doit être renforcée (...) afin d'enraciner l'esprit de défense, forgé au plus tôt dans la sphère éducative ». Les soignants, les enseignants, auront du mal à admettre que l'attractivité de leurs métiers passe derrière celle du métier des armes, les enseignants en particulier seront indignés d'apprendre que « placer l'enracinement de l'esprit de défense dans la tête de leurs élèves » fasse désormais partie de leurs missions... À la page 35, il est écrit : « Mettre en place une économie concourant à l'esprit de défense nécessite de savoir mobiliser toutes les ressources de la Nation, pour passer en économie de guerre... ». Ce terme « économie de guerre » revient 7 fois dans ce rapport de la RNS !

On l'aura compris, toute la stratégie de Macron et des serviteurs du capital financier vise à créer un état de peur permanente, au nom duquel les travailleurs seraient appelés à accepter tous les sacrifices. Dans une société divisée en classes, la guerre n'est pas une fatalité due à « la folie des hommes », elle procède d'une volonté politique au service d'intérêts particuliers qui ne sont jamais ceux des peuples qui la subissent. C'est le sens de la fameuse phrase de Jaurès prononcée à la Chambre des députés le 8 mars 1895 : « Toujours votre société violente et chaotique, même quand elle veut la paix, même quand elle est à l'état d'apparent repos, porte en elle la guerre, comme une nuée dormante porte l'orage. ». À Toulon, Macron a présenté les futurs axes de la loi de programmation militaire 2024-2030, d'un montant total estimé à 420 milliards d'euros. Pour l'année 2023, c'est 43,9 milliards, plus 3 milliards par rapport à 2022, en hausse de 25% par rapport à 2017. L'objectif est de

Et maintenant, le confinement énergétique



On les avait vu venir... Après s'être essayé à la mode du col roulé, en vue de nous inciter à baisser notre chauffage, le gouvernement Macron passe la vitesse supérieure...

En réponse à la pénurie d'électricité, la Première ministre, Elisabeth Borne, a adressé, le 30 novembre, une circulaire aux préfets afin de préparer le pays à d'éventuelles coupures de courant cet hiver.

Alors que ces annonces laissent augurer des situations de chaos bien prévisibles, les « délestages tournants », qui pourraient concerner 60 % de la population à partir de janvier, suscitent plus particulièrement l'angoisse des malades hospitalisés à domicile, dont au moins 3800 vivent sous assistance respiratoire.

Dans ce qui ressemble à un mauvais remake de l'histoire, le porte-parole du gouvernement, l'inénarrable Olivier Véran, a tout d'abord prétendu que ces derniers ne seraient pas impactés en cas de coupures... avant que le pot aux roses ne soit finalement révélé, quelques jours plus tard, par un haut cadre d'Enedis. Interviewé sur CNews le 5 décembre, Laurent Méric, porte-parole de l'énergéticien, confirme ainsi, froidement, que « les personnes qui sont à haut risque vital ne font pas partie des clients prioritaires définis par les préfetures ». Par conséquent, « ils sont non-prioritaires et éventuellement délestables ».

Et celui-ci, bien sûr, ne voit rien de scandaleux dans une telle situation... Ces patients sont appelés à se signaler auprès des ARS (Agences régionales

de santé), « on a une attention particulière à leur égard, ils ont un numéro de téléphone dédié », se justifie-t-il. Deux jours avant d'éventuelles coupures d'électricité, « on va les appeler, on va leur envoyer un SMS, un mail, pour voir s'ils ont pris des précautions ». Puis, ces personnes seront ensuite « aidées » par Enedis et acheminées « dans un endroit qui ne sera pas délesté pour que la plus grande garantie leur soit apportée »...

Nul doute qu'un tel bric-à-brac technocratique permettra de rassurer les principaux intéressés et, si ce n'est pas le cas, ceux-ci pourront toujours compter sur la compassion du gouvernement !

Plus sérieusement, face à une telle situation, difficile de ne pas faire le parallèle entre l'état de délabrement du parc nucléaire français – conséquence du démantèlement d'EDF depuis vingt ans –, à l'origine du déficit de production électrique, et celui, catastrophique, de l'hôpital public à la veille du Covid.

Déjà, durant la crise sanitaire, le gouvernement Macron s'était illustré en dégainant une circulaire empêchant l'hospitalisation des résidents des Ehpad...

Tandis que l'exécutif rejoue la carte de la culpabilisation individuelle pour tenter de masquer son incurie, une question se pose : jusqu'où ces gens sont-ils prêts à aller ?

Menteur, menteur

There is no alternative » ! À l'occasion d'une interview diffusée par TF1 et LCI, le 3 décembre, Emmanuel Macron est revenu sur l'« ardente nécessité » de la réforme des retraites : « Si on ne la fait pas, on laisse le système de retraites par répartition en danger. [...] Les besoins de financements sont massifs, ils vont continuer de s'accroître dans les prochaines années. Le seul levier que nous avons, c'est de travailler un peu plus longtemps ».

Décidément, tous les prétextes auront été bons, tant démographiques qu'économiques, pour justifier le report de l'âge légal (à 65, voire 64 ans) et la destruction des régimes spéciaux... Et peu importe finalement que ces arguments aient été tour à tour démentis, y compris par une institution aussi « respectable » que le Conseil d'orientation des retraites... Pourtant, on se souvient qu'il y a à peine quatre ans, le 25 avril 2019, à l'occasion de sa conférence de presse post-Grand débat, le même Emmanuel Macron avait déclaré, la main sur le cœur : « Franchement ce serait assez hypocrite de décaler l'âge légal. Quand, aujourd'hui, on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans ».

Puis, il avait ajouté : « Alors, on va dire : « Maintenant, il faut passer à

64 ans ? » Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans. Les gens vous disent : les emplois ne sont plus bons pour vous. C'est ça la réalité. On doit d'abord gagner ce combat avant d'aller expliquer aux gens : « Mes bons amis, travaillez plus longtemps. » Ce serait assez hypocrite ».

Sans doute, ces larmes de crocodile s'expliquent-elles par le fait qu'à l'époque, Emmanuel Macron espérait encore mettre en place son système universel de retraite par points. Une réforme morte au champ d'honneur entre temps, grâce à la mobilisation de décembre 2019, mais dont le but n'était-il pas précisément d'en finir avec le système de retraite par répartition, tout en permettant une baisse inédite du montant des pensions ?

Voilà, en tout cas, qui en dit long sur la sincérité de nos thuriféraires du



« dialogue social »... Alors que le gouvernement n'en finit plus de manœuvrer en vue de nous imposer son projet réactionnaire, notre camarade, Frédéric Souillot, interviewé sur Franceinfo, le 2 décembre, a tenu à clarifier les choses « Nous sommes contre tout recul de l'âge de départ ou tout allongement de la durée de cotisation. Les mêmes économistes qui nous disent que notre régime sera déséquilibré nous disaient naguère qu'il serait déséquilibré en 2020 et 2021 et on fait plus de 5 milliards d'excédant budgétaire liés aux cotisations. Si le gouvernement persiste sur ce qui est pour lui la mère des batailles. S'il passe en force, il nous trouvera sur son chemin, on ira jusqu'au bout, par la mobilisation et la grève ».

L'Os a lu

répondre servilement à l'exigence de Biden qui somme les pays européens de consacrer, à l'horizon 2025, au moins 2% de leur PIB aux dépenses militaires. Dans un marché mondial en crise, où la recherche de champs de valorisation est une question vitale pour le capital, ce diktat américain n'a bien sûr rien à voir avec une quelconque préoccupation pour le sort du peuple ukrainien, il constitue un cadeau aux marchands d'armes dans un secteur largement dominé par les entreprises américaines qui occupent en 2020 les cinq premières places au plan mondial. Il y a un siècle, dans L'Humanité du 18 juillet 1922, Anatole France, à qui on doit « On croit mourir pour la patrie, on meurt pour les industriels », a décrit la face hideuse du capitalisme dans des termes admirables : « La guerre mondiale fut essentiellement l'œuvre des hommes d'argent (...) Ces hommes-là, ils ressemblent à leurs hauts fourneaux dont il faut sans cesse, le jour, la nuit, emplir les entrailles dévorantes de minerai, de charbon afin que ruisselle au bas la coulée de métal. Leur insatiable appétit exige qu'on jette au feu, sans relâche, dans la paix, dans la guerre, toutes les richesses du sol et tous les fruits du travail, et les hommes, oui, les hommes mêmes par troupeaux, par armées, tous précipités pêle-mêle dans la fournaise béante afin que s'amassent à leurs pieds les lingots, encore plus de lingots ».

Si le peuple ukrainien subit les bombes russes, la classe ouvrière ukrainienne subit également les attaques de son propre gouvernement. Dans un article paru le 8 décembre sur le site Le Monde, l'économiste Philippe Askenazy, directeur de recherche au CNRS, écrit à propos de l'Ukraine : « la loi martiale a suspendu des pans entiers du droit du travail, de nouvelles lois ont vocation à durer au-delà du conflit ». On y apprend que, selon le principal conseiller économique de Zelensky, « l'Ukraine doit devenir attractive par un vaste programme de privatisations et une remise à plat du code du travail », une contrainte à surmonter étant « la position de résistance des syndicats »... Les secrétaires généraux de la CSI et de la CES - dont Laurent Berger donc - ont eux-mêmes dénoncé ces mesures anti-sociales, motivées « par des oligarques derrière le parti au pouvoir; qui se moquent des intérêts du peuple ».

Si la guerre est une tragédie pour les peuples, elle est pour le capital financier une formidable occasion d'imposer ses plans ! Ainsi, en France, en même temps qu'il augmente le budget d'armement, le gouvernement diminue de 1,8 milliards le budget de la santé, c'est-à-dire poursuit la destruction de l'hôpital public, s'en prend à l'Assurance chômage, c'est-à-dire aux chômeurs, incapables de traverser la rue pour trouver un travail, pour obéir aux injonctions de l'Union européenne, il s'attaque à notre système de retraites, supprime des postes d'enseignants, envisage de fermer des lycées professionnels...

Parce que les guerres impérialistes, les économies de guerre, sont toujours l'occasion d'attaques contre les droits et acquis des classes ouvrières, pour le plus grand profit des marchands de canons, alors le combat pour la défense de ces acquis est totalement indissociable du combat contre la guerre et le militarisme.